



EXTRAIT

CHARIER T.P.

Société par actions simplifiée

Au capital de 3 812 500 €

87-89, Rue Louis Pasteur - 44550 MONTOIR DE BRETAGNE

SIREN 343 691 374 - RCS SAINT-NAZAIRE

~ ♦ ~

DECISIONS COLLECTIVES MIXTES DES ASSOCIES DU 17 JUIN 2011

~ ♦ ~

**Approbation de l'exercice clos le 31 décembre 2010
ACTE SOUS SEING PRIVE**

Les soussignées :

/... /.../

Seules associées de CHARIER T.P. S.A.S.

/... /.../

Prennent à l'unanimité, au moyen du présent acte sous seing privé :

/... /.../

LES DECISIONS EXTRAORDINAIRES RELATIVES :

- A LA MISE EN CONFORMITE DES STATUTS AVEC L'ARTICLE L 2323-66 DU CODE DU TRAVAIL ET MISE EN HARMONIE DE LA NUMEROTATION DES ARTICLES DES STATUTS
- AUX POUVOIRS POUR LES FORMALITES.

PREMIERE DECISION EXTRAORDINAIRE

MISE EN CONFORMITE DES STATUTS AVEC L'ARTICLE L 2323-66 DU CODE DU TRAVAIL ET MISE EN HARMONIE DE LA NUMEROTATION DES ARTICLES DES STATUTS

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de mettre en conformité les statuts avec l'article L 2323-66 du Code du Travail et de les modifier en y insérant l'article ci-dessous, après suppression du point 3° de l'article 15 :

« ARTICLE 16 - REPRESENTATION SOCIALE

Les délégués du Comité d'entreprise, s'il en existe, exercent les droits prévus par l'article L 2323-66 du Code du Travail auprès du Directeur Général ou de toute personne à laquelle le pouvoir de présider le Comité d'Entreprise a été délégué.»

En conséquence, la collectivité des associés décide de mettre en harmonie la numérotation des articles des statuts.

DEUXIEME DECISION EXTRAORDINAIRE - POUVOIRS POUR LES FORMALITES

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au Président, et en cas d'empêchement de ce dernier, à tout porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir les formalités.

/... /.../

